

Garonne Biogaz

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL

DU 15 MARS 2021

A LE PIN, TARN-ET-GARONNE

Compte-rendu rédigé par Quelia
mandatée par Garonne Biogaz



Synthèse de la réunion

➔ Calendrier

- Aujourd'hui : en amont des démarches administratives
- Dépôt du permis de construire et ICPE : juin 2021
- Mise en service de l'installation : 2023

➔ Site d'implantation

Le site a été identifié : sur la commune de Le Pin, entre le hameau Barrieu et l'autoroute, à proximité du tracé de la LGV, sur une parcelle cultivée en arboriculture en fin de cycle (en savoir plus page 10)

➔ Matières valorisées

Environ 27 000 tonnes par an

Plus de 50 % de matières valorisées provenant des fermes des porteurs de projet

➔ Production de biométhane

250 m³/h de biométhane par an, équivalent à la consommation de gaz de 5 000 habitants, injectés dans le réseau TEREGA

➔ Engrais organique

Production d'un engrais organique de qualité et désodorisé pour fertiliser 1 200 ha par an

Réduction de 50 à 100 % de l'utilisation d'engrais de synthèse importés

➔ Démarche de concertation volontaire

- Réunion du jour : en amont des prises de décision
- Les porteurs de projet sont joignables à tout moment par email : Contact@GaronneBiogaz.fr pour répondre aux questions
- Informations sur le projet sur le site internet : <https://GaronneBiogaz.fr>
- Une consultation publique aura lieu fin 2021 après le dépôt des demandes administratives

➔ Apports de la réunion de travail

Les échanges ont permis de répondre à de nombreuses questions synthétisées dans les pages ci-dessous. Plusieurs attentes ont été exprimées et pourront faire l'objet d'actions concrètes :

- réalisation d'un photomontage de la future unité de méthanisation
- réflexion à l'intégration paysagère du site, en lien avec Campagne Vivante 82
- transmission du plan d'épandage et des analyses de l'engrais organique produit
- transmission des fiches de postes des futurs employés de l'unité pour qu'elles soient relayées par les collectivités

TABLE DES MATIERES

<u>LES PARTICIPANTS</u>	3
<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>LA DEMARCHE GARONNE BIOGAZ</u>	5
➤ PRESENTATION DES PORTEURS DE PROJET	5
➤ MOTIVATIONS POUR LA DEMARCHE	5
➤ LE PRINCIPE DE LA METHANISATION	6
➤ MATIERES VALORISEES	6
➤ PRODUCTION DE BIOMETHANE	8
➤ PRODUCTION D'ENGRAIS ORGANIQUE	8
➤ BENEFICES POUR LA COLLECTIVITE	9
➤ CALENDRIER	10
<u>CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION</u>	10
<u>QUESTIONS FREQUENTES SUR LA METHANISATION</u>	11
➤ LE TRAFIC ROUTIER	12
➤ L'ENVIRONNEMENT OLFACTIF	13
➤ L'INTEGRATION PAYSAGERE	14
➤ LES RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE	14
<u>ÉCHANGES</u>	15
➤ SECURITE ET RISQUE DE POLLUTION	15
➤ FONCTIONNEMENT	15
➤ RENTABILITE ECONOMIQUE	15
➤ ENVIRONNEMENT SONORE	16
<u>CONCLUSION</u>	16

Les participants

Ont participé à la réunion 28 personnes

➔ Porteurs du projet

Garonne Biogaz

- Édouard CRUBILE, agriculteur à Saint-Michel, Caumont et Angeville
- Thomas PAGLIARIN, Directeur d'APAG Environnement
- Hugo SAZY, éleveur à Caumont et Merles

Partenaires

- Francis PAGLIARIN, APAG Environnement
- Laurent FANFELLE, Teréga

➔ Collectivités

Communauté de communes des Deux Rives

- Jean-Paul TERRENNE, Vice-président
- Isabelle POLVANI-ANDUJA, Chef de service Agriculture
- Pierre ALAMICHEL, Directeur des services techniques

Commune de Le Pin

- Stéphan RATTO, Maire
- Sébastien CANOURGUES, Conseiller municipal
- Jacques BURATTI, Conseiller municipal
- Philippe FUSINA, Conseiller municipal
- Bruno BRESOLIN, Conseiller municipal
- Alexandre BOVO, Conseiller municipal
- Stéphanie DELBOULBES, Secrétaire de Mairie

Saint-Michel

- Joël DUPOUY, Maire

Caumont

- Christian COSTES, Maire-adjoint

Saint-Nicolas-de-la-Grave

- Bernard BOUCHÉ, Maire
- Didier DELBOULBES, Maire-adjoint

Merles

- Christian HOZJAN, Maire-adjoint

Angeville

- Jean-Luc CRUBILÉ, Maire

AREC Occitanie

- Philippe POUECH

➔ Acteurs environnementaux

Syndicat Mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne

- Guy MANTOVANI, Président
- Georgette AVARELLO, Vice-présidente
- Mathieu GAVINET, Technicien de rivière

➔ Autre

- Philippe LORENZATTI, Qualisol

➔ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, mandatés par Garonne Biogaz pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

- Lionel BARTHE, Responsable Délégué du Service Transition Énergétique, Occitanie
- Madame CHAMPOISEAU, Chargée de mission Territoire d'Industrie, PETR Pays Portes de Gascogne
- Paul SAVIGNAC, Président des Jeunes agriculteurs et Vice-président à la Chambre d'agriculture Tarn-et-Garonne
- Pierre SALORD, Notaire à Saint-Nicolas-de-la-Grave

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Garonne Biogaz (diapositives ci-après).

Introduction

M. RATTO, Maire de Le pin, accueille les participants dans la salle des fêtes de la commune. Il remercie les 3 jeunes porteurs de projet pour le développement de Garonne Biogaz sur la commune de Le Pin.

➔ Ordre du jour

Constant DELATTE, Quelia, présente l'ordre du jour de la réunion :

- présentation des porteurs du projet et de leurs motivations
- présentation de la méthanisation
- présentation de la démarche
- site d'implantation
- intégration dans l'environnement local
- questions - réponses

Garonne Biogaz

Les invités à la réunion

- Membres de **Garonne Biogaz**
- Elus des communes de Le Pin, Auvillar, Saint-Michel, Caumont, Castelmayran, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Merles, Asques, Angeville
- Région Occitanie
- Communauté de communes des Deux Rives
- PÉTR Pays Portes de Gascogne & PÉTR Garonne Quercy Gascogne
- Environnement : SYGRAL, SMEC
- Tourisme : Office de tourisme Tarn-et-Garonne
- Energie : SDE 82, Teréga
- Agriculture : Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne, JA, FDSEA
- Entreprise : Philibon - Boyer SAS
- Office notarial SALORD Pierre

Garonne Biogaz

Personnes excusées

- Lionel BARTHE, Référent Méthanisation, Région Occitanie
- Paul SAVIGNAC, Président des Jeunes Agriculteurs et Vice-président à la Chambre d'agriculture du Tarn-Garonne
- Pierre SALORD, Notaire à Saint-Nicolas-de-la-Grave

➔ Démarche d'information et dialogue

M. DELATTE indique que les porteurs du projet ont souhaité mettre en place volontairement un dispositif d'information et de dialogue en amont du dépôt des dossiers administratifs qui interviendra en juin 2021. Cette réunion en fait partie.

Garonne Biogaz

Démarche d'information

Courriel : Contact@GaronneBiogaz.fr



Site internet : <https://GaronneBiogaz.fr>

Garonne Biogaz – Réunion de travail, à Le Pin – 15 mars 2021

Garonne Biogaz

Calendrier

- 2019 - Etudes de faisabilité
- 2020 à 2021 - Développement et concertation
- Juin 2021 - Dépôt demandes ICPE et permis de construire
- Fin 2021 - Consultation publique
- 2022 - Construction
- 2023 - Mise en service et production

La démarche Garonne Biogaz

➔ Présentation des porteurs de projet

Les 3 porteurs de projet se présentent et présentent leurs activités respectives.

Une synergie d'acteurs locaux

- Édouard CRUBILE, agriculteur à Angeville, Saint-Michel et Caumont un cultivateur
- Hugo SAZY, éleveur à Caumont et Merles
- Thomas PAGLIARIN, Directeur d'APAG Environnement à Castelsarrasin

Hugo SAZY, présente son activité de production de viande bovine d'excellence à Caumont.

Édouard CRUBILE, basé à Saint-Michel, indique cultiver du maïs destiné à la production de semences et des céréales en agriculture biologique (AB), sur 300 ha.

Thomas PAGLIARIN présente APAG Environnement, une entreprise spécialisée dans les travaux d'assainissement qui s'est perfectionnée et a évolué vers le compostage, notamment des sous-produits des coopératives fruitières locales.

Nos cultures et activités

- Cultures et élevages
 - maïs semences
 - noisetiers
 - céréales
 - élevage bovin d'allaitement
 - élevage bovin viande d'excellence (primé et en vente directe à de nombreux bouchers du territoire)
- APAG Environnement
 - traitement des déchets de bois, végétaux et matière organique du territoire
 - depuis 2018 – déconditionnement et collecte de sous-produits pour être valorisés par méthanisation



➔ Motivations pour la démarche

Les porteurs du projet présentent leurs motivations pour développer Garonne Biogaz.

- renforcer l'excellence de nos entreprises
- augmenter la qualité environnementale de productions agricoles locales
- Créer une diversification dans nos structures
- répondre aux attentes des consommateurs

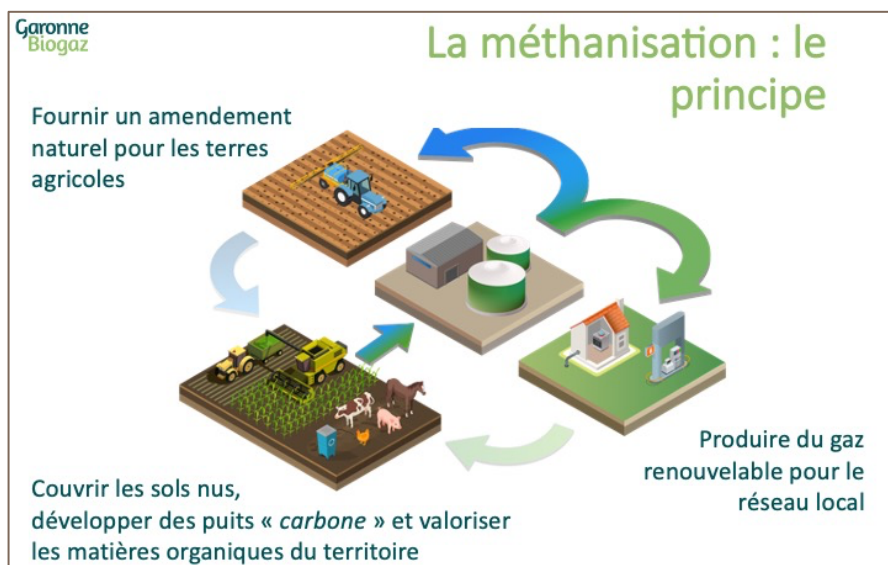
Hugo SAZY souhaite que Garonne Biogaz lui permette de faire évoluer ses pratiques. Actuellement, son exploitation a besoin d'une solution pour gérer les effluents de l'élevage. La méthanisation lui permettra de résoudre ce problème.

M. PAGLIARIN explique que le volume de matières organiques à traiter étant de plus en plus important sur le département, la méthanisation représente une véritable solution locale pour valoriser des matières organiques qui sont pour le moment transportées à 60 km d'ici.

M. CRUBILE indique qu'il s'agit pour son exploitation de se diversifier, pour poursuivre son activité agricole plus vertueuse.

➔ Le principe de la méthanisation

M. PAGLIARIN présente le principe de la méthanisation.



Divers sous-produits organiques sont apportés, puis préparés (broyés si besoin) et mélangés dans une fosse. Ce mélange est amené dans

une enceinte étanche et chauffée (le digesteur). La matière en se dégradant produit du gaz (composé de méthane et de CO₂) qui est récupéré, épuré et injecté dans le réseau de gaz. La matière organique restante constitue un engrais organique naturel, qui est récupéré et stocké pour amender les sols.

➔ Matières valorisées

M. PAGLIARIN présente les matières organiques qui seront valorisées par Garonne Biogaz.

Garonne Biogaz

Valoriser les matières organiques du territoire

Environ 27 000 tonnes par an

Plus de 50 % des matières valorisées issues de nos fermes

De nombreux sous-produits de notre agriculture sont peu valorisés :

- 14 500 tonnes – effluents d'élevages et sous-produits céréaliers

D'autres matières organiques locales peuvent aussi être valorisées :

- 12 500 tonnes – sous-produits issus du territoire (Tarn-et-Garonne et départements voisins)

invendus de grande surface, écarts de fabrication de plats cuisinés, restes de repas issus de la restauration collective - collèges, lycées, écoles, etc.

M. PAGLIARIN précise que les sous-produits issus du territoire ont un fort potentiel méthanogène. Ces matières organiques triées vont être valorisées plutôt qu'incinérées ou enfouies.

M. CRUBILE présente en détail les matières agricoles qui seront valorisées. Les effluents d'élevage proviendront exclusivement de l'exploitation de M. SAZY.

M. CRUBILE ajoute que les matières pourront être stockées sur site (pendant un mois maximum pour les effluents d'élevages) avec la possibilité d'être bâchées.

M. CRUBILE explique que les cultures intermédiaires qu'il produit pourront être valorisées par Garonne Biogaz. Il ajoute qu'actuellement ces cultures intermédiaires sont déjà pratiquées et sont broyées.

Un représentant du SYGRAL indique que le recours aux cultures intermédiaires est très intéressant pour la protection du bassin versant.

Garonne Biogaz

Les matières agricoles

14 500 tonnes de matières agricoles

- 8000 tonnes d'effluents d'élevages bovins
- 5000 tonnes d'ensilages de cultures intermédiaires (sorgho, seigle, herbes)
- en complément des issus de silos et des ensilages de maïs



Issus de silos et ensilages de maïs

M. CRUBILE présente l'utilisation d'issus de silos et d'ensilages de maïs pour Garonne Biogaz.

Garonne Biogaz

Issus de silos et ensilages de maïs

Moins de 5 % des matières agricoles valorisées de cultures principales (15 % maximum selon la réglementation)

Objectif : remplacer entièrement la valorisation des cultures principales par des cultures intermédiaires

1 000 tonnes de maïs ensilage :

- actuellement valorisées pour les élevages bovins ou par la coopérative (dont une partie utilisée pour produire du bioéthanol)
- intérêt pour le processus de la méthanisation, très méthanogène
- remplacées à termes par des cultures intermédiaires ou autres cultures (dont les maïs semences mâles)

Les cultures intermédiaires

- entre 2 récoltes de cultures principales
- cultures « intermédiaires » agro-environnementales
 - piéger les nitrates
 - préservation des matières organiques des terres
 - lutte contre l'érosion des sols
- peuvent aussi être valorisées en énergie
 - Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (CIVE)
- valorisation énergétique (maintien de leur fonction initiale)
 - retour au sol de l'amendement organique
- pas de concurrence avec les cultures principales
 - vocation alimentaire



Question : L'unité est-elle dimensionnée pour les 3 porteurs de projet ou peut-elle accueillir davantage de matières organiques ?

Réponse : L'unité est dimensionnée pour les 3 porteurs de projet. Néanmoins, il y a une réflexion pour disposer d'une certaine flexibilité sur le type de matière apportée, pour faire varier la composition de la ration. Il n'y a pas d'agrandissement envisagé (en dehors de quelques réflexions à avoir au cas par cas avec d'autres exploitants agricoles)

car cela supposerait d’avoir également plus d’engrais organique à valoriser et donc plus de transport, ce qui n’est plus en lien avec le projet et les motivations initiales.

➔ Production de biométhane

M. PAGLIARIN présente la production de biométhane de Garonne Biogaz. Il indique que TEREKA, opérateur du réseau de transport du gaz, alimente des industriels mais également les villes et villages sur le tracé du réseau de gaz. Garonne Biogaz permet ainsi à la collectivité de gagner en autonomie de production d’énergie, avec une énergie renouvelable. Il ajoute qu’il y a pour le moment très peu d’unités de méthanisation en fonctionnement dans le Tarn-et-Garonne : une à Moissac exploitée par la société Boyer, et une méthanisation agricole, en fonctionnement depuis 2 ans, à Caussade, gérée par un éleveur.

Garonne Biogaz

Une énergie 100% renouvelable pour le réseau de gaz local

27 000 tonnes à valoriser par an c’est :

-  • **250 m³/h de biométhane (250 litres de fioul par heure)**
-  • **Consommation de gaz de 5 000 habitants**
-  • **Réseau de gaz TEREKA**

➔ Production d’engrais organique

Garonne Biogaz

Un fertilisant organique de qualité pour le territoire

- **Matière résiduelle de la méthanisation : riche en éléments fertilisants**
- **Engrais organique de qualité et désodorisé**
- **Fertiliser nos terres agricoles**
- **Réduire de 50 à 100 % l’utilisation d’engrais de synthèse importé**
- **Contrôle par un plan d’épandage**
- **1200 ha fertilisés par an**



M. CRUBILE ajoute qu’il espère prochainement que cet engrais organique soit homologué pour être utilisé en agriculture biologique. Pour le moment, M. CRUBILE fertilise ses sols notamment avec les effluents d’élevage de l’exploitation de M. SAZY, ce qui a tendance à favoriser les mauvaises herbes. En agriculture conventionnelle, du roundup serait utilisé pour détruire ces mauvaises herbes. Or la méthanisation produit un engrais organique dont les graines de mauvaises herbes ont été rendu inopérantes par la chaleur.

M. CRUBILE indique que d’autres exploitants agricoles pourraient être intéressés par l’engrais organique de Garonne Biogaz. Il rappelle qu’à l’origine du projet, il y a une volonté de proximité, de synergie entre les acteurs impliqués, comme c’est le cas aujourd’hui entre M. SAZY et M. CRUBILE qui coopèrent pour échanger les effluents d’élevage contre de la paille.

M. CRUBILE indique que l'épandage de l'engrais organique sera d'abord sous-traité, avant d'être pleinement assuré par Garonne Biogaz.

Question : Vous récupérez du carbone (notamment les cultures intermédiaires qui restaient au sol avant la méthanisation) pour faire du CH₄. N'y a-t-il pas un risque d'appauvrir le sol en matière organique, en carbone ?

Réponse : La pratique des cultures intermédiaires pour couvrir les sols génère en effet du carbone dont une partie dans le système racinaire reste en place dans le sol. Tout ce qui n'est pas converti en CH₄ par la méthanisation retourne au sol avec l'engrais organique. Actuellement, il y a une vigilance particulière à l'apport de carbone au sol. M. CRUBILE précise apporter déjà de la matière organique externe en plus à ces parcelles avec les effluents d'élevage et du compost végétal acheté. En comparaison avec l'Allemagne, mentionnée en exemple de perte de matière organique des sols, c'est le recours systématique aux cultures énergétiques (et non intermédiaires) qui a des effets sur les sols.

Question : Est-il possible d'avoir un engrais organique plus stable et plus dense pour les sols ?

Réponse : Oui, grâce à un séparateur de phase (une presse) qui permet de générer un engrais solide (avec beaucoup de matière organique, du phosphore et du potassium) et un engrais liquide (riche en azote).

Question : Comment l'engrais organique liquide est-il retourné au sol ?

Réponse : Avec une cuve et un pendillard, ou avec un système d'enfouissement, car l'engrais liquide est assez volatil.

Question : Quelle est la différence de coût à l'hectare entre l'engrais organique et l'engrais chimique ?

Réponse : Le coût est similaire. Il y a plus de travail avec l'engrais organique, mais c'est un engrais naturel.

Question : Y a-t-il des problématiques d'azote sur le bassin versant ?

Réponse : Un représentant du SYGRAL répond que non, ce n'est pas le problème le plus important. Néanmoins, ils sont sensibles à l'utilisation d'engrais organique qui est préférable à celle d'engrais chimique.

Question : Comment sont réalisés les analyses de l'engrais organique ?

Réponse : Ces analyses sont réalisées après prélèvements sur le site de méthanisation par un laboratoire indépendant. Les résultats des analyses seront des données publiques.

➔ Bénéfices pour la collectivité

M. PAGLIARIN présente les bénéfices de Garonne Biogaz pour la collectivité.

- Participation à la production d'énergie renouvelable du territoire
- Valorisation locale des matières organiques du territoire
- Diminution des émissions de CO₂ : 3700 tonnes / an
- Préservation d'une agriculture d'excellence pour le territoire
- Création de valeur ajoutée sur le territoire :
 - 15 emplois non-délocalisables

➔ Calendrier

- 2019 - Etudes de faisabilité
- 2020 à 2021 - Développement et concertation
- Juin 2021 - Dépôt demandes ICPE et permis de construire
- Fin 2021 - Consultation publique
- 2022 - Construction
- 2023 - Mise en service et production

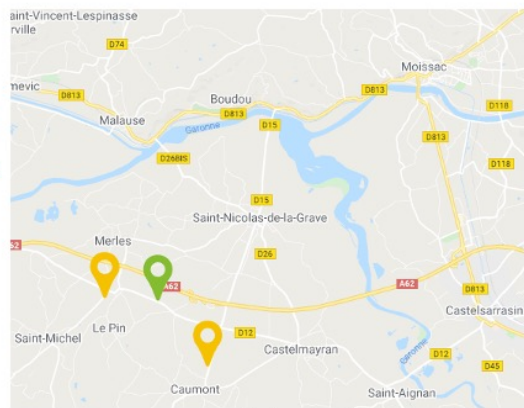
Choix du site d'implantation

M. PAGLIARIN explique que les recherches pour trouver un site d'implantation ont duré un 1 an, en se basant sur plusieurs critères.

Selon quels critères ?

Un site **central et intégré** dans son environnement

- Au centre de nos exploitations agricoles
- Accès au réseau de gaz
- Accessibilité routière
- Surface de 3 ha minimum



M. PAGLIARIN ajoute que l'un des premiers critères pris en compte est l'environnement immédiat et notamment la présence d'habitations.

M. CRUBILE indique que le site retenu se situe entre les 2 exploitations agricoles impliquées dans le projet, et à proximité de la société APAG à Castelsarrasin.

Le site d'implantation

- Sur la commune de Le Pin
- À proximité de l'autoroute et du tracé de la future LGV
- Entre le hameau Barrieu et l'autoroute
- Parcelle cultivée en arboriculture (noisetiers en fin de cycle de production et bientôt arrachés)
- Desservi par la D12

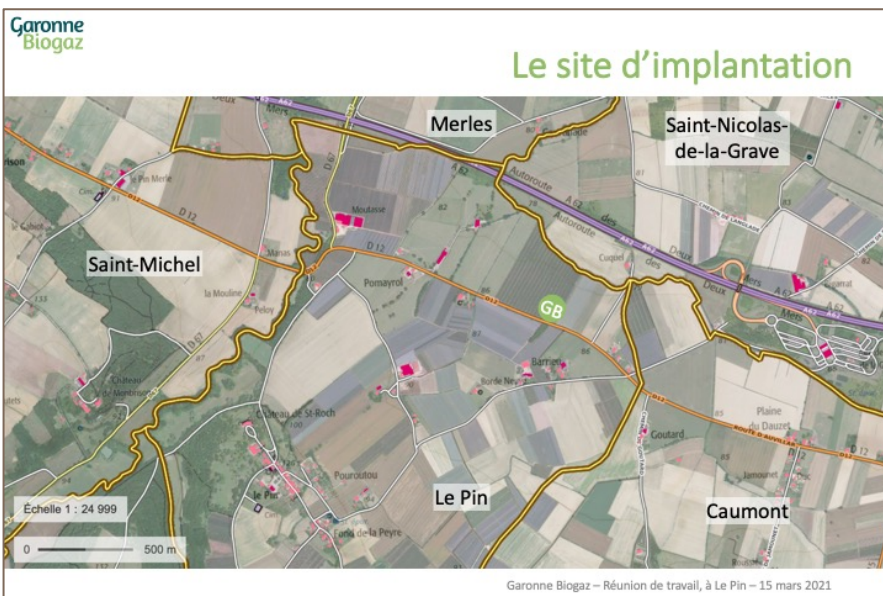


Garonne Biogaz – Réunion de travail, à Le Pin – 15 mars 2021

M. CRUBILE ajoute que le tracé de la LGV a bloqué plusieurs implantations possibles. Le site d'implantation est en bordure du faisceau de la LGV (d'une largeur de 100 mètres de part et d'autre du tracé) qui suit l'autoroute.

Question : Les vibrations générées par les trains peuvent-elles être problématiques ?

Réponse : En dehors du faisceau évoqué, il n'y a aucun risque.



Questions fréquentes sur la méthanisation

A défaut de questions spécifiques des participants, M. DELATTE propose que soient abordées les questions récurrentes sur la méthanisation.

Nous avons conscience que cette nouvelle activité interroge :

- Quel impact sur le trafic routier ?
- Quel environnement olfactif ?
- Quelle intégration paysagère ?
- Quelles autres questions ?

➔ Le trafic routier



Trafic routier sur site Apport des matières organiques

- Trajets en tracteur et en camion
- Pour les sous-produits organiques :
 - 5 A/R par jour (1 A/R = 2 passages)
 - en provenance des producteurs de matière organique
- Pour les ensilages (trafic en partie déjà existant) :
 - 1 tracteur par ½ heure en avril et septembre (pendant une semaine environ)
 - en provenance d'Angeville et Saint-Michel
- Pour les effluents d'élevage (trafic déjà existant)
 - 1 tracteur par ½ heure tous les 2 mois (pendant 2 jours)
 - en provenance de Caumont (en majorité) et de Merles

Garonne Biogaz – Réunion de travail, à Le Pin – 15 mars 2021

M. PAGLIARIN indique que les sous-produits organiques seront transportés en bennes ou citernes fermées.

M. CRUBILE précise qu'en période d'ensilage, la collecte et l'apport à l'unité se fait entre 8h et 12h, puis entre 14h et 18h. Néanmoins, cela peut varier selon la météo. Concernant le transport des effluents d'élevage, ce trafic était déjà existant car les effluents d'élevage provenant de la ferme de M. SAZY étaient apportés à l'exploitation de M. CRUBILE.

Valorisation de l'engrais organique

- Trajets en tracteur et remorque
- En période d'épandage (trafic déjà existant), en avril et septembre majoritairement : 25 000 tonnes
 - 2 A/R /jour en moyenne durant l'année
 - À destination de Saint-Michel (stockage sur site) et d'Angeville (stockage déporté)
- Possibilité de lisser le trafic de l'engrais organique :
 - selon la météo, épandage possible sur les cultures en février et mars
 - Stockage déporté d'engrais organique à Angeville

M. CRUBILE précise qu'en période d'épandage, il y aura 10 à 12 A/R par jour. Il insiste sur le fait que ce trafic routier est déjà existant puisque les mêmes matières circulent chaque année. Garonne Biogaz ne générera pas de trafic routier supplémentaire pour l'épandage.

M. CRUBILE indique que le stockage déporté se fera dans une lagune bâchée et étanche à Angeville, avec une pompe de relevage sur le dessus de la bâche. Ce stockage est implanté de façon à ce qu'il soit entouré de parcelles qui seront amendées par l'engrais organique stocké ici. L'accès au stockage déporté peut se faire par les chemins ruraux, en évitant donc de passer par les routes et les bourgs.

Question : Un aménagement routier est-il nécessaire pour accéder à la parcelle ?

Réponse : L'accès se fera directement depuis la route départementale. Des échanges avec le département auront lieu à ce sujet. Étant donné la visibilité existante à ce niveau (ligne droite), il n'y aura pas besoin d'aménagement important : certainement un tourne-à-gauche.

➔ L'environnement olfactif

- **Matières entrantes**
 - ensilages
 - stockage en extérieur, bâché
 - effluents d'élevages bovins
 - stockage en extérieur, bâché (stockage sous bâtiment si besoin)
 - biodéchets
 - en circuit fermé : transport en semi fermé, stockage en cuve fermée
- **Bâtiment fermé**
 - avec traitement d'air

M. PAGLIARIN indique que le bâtiment fermé avec traitement de l'air (aspiration de l'air qui est ensuite filtré avant d'être rejeté à l'extérieur) permettra de décharger en intérieur certaines matières organiques potentiellement odorantes. Ce type de traitement de l'air étant très efficace, l'air rejeté est inodore.

L'entreprise APAG Environnement utilise un système de traitement d'air similaire sur son site de déconditionnement à Moissac. Le Maire de Saint-Michel indique avoir son entreprise à quelques dizaines de mètres de ce site et échanger avec le voisinage, concluant qu'il n'y a pas de problème d'odeurs sur ce site.

M. PAGLIARIN indique ensuite que tout le processus de méthanisation se fait dans un circuit fermé et étanche non émetteur d'odeur.

• Digestion et post-digestion

- dans une cuve fermée, étanche (absence d'oxygène)
- aucune odeur
- alimentation diversifiée => équilibre du processus biologique

Laurent FANFELLE, Teréga, ajoute que le gaz produit est inodore, il est odorisé au niveau du poste d'injection pour être facilement détecté en cas de fuite.

• Engrais organique liquide

- Stocké dans des bassins couverts
 - Épandu avec pendillard ou incorporé
- ### • Engrais organique solide
- Stocké sur plateforme
 - Épandu

Question : L'engrais organique est-il odorant ?

Réponse : L'engrais organique n'est pas odorant, car les bactéries liées aux odeurs ont été éliminées lors de la méthanisation, avec la dégradation de la matière organique (comme pour le compost ou le terreau, qui subissent une dégradation similaire de la matière, et qui sont inodores).

Question : L'unité de méthanisation de Moissac, exploitée par la société Boyer, génère-t-elle des odeurs ?

Réponse : Ça peut arriver très rarement, en fonction du vent.

➔ L'intégration paysagère

Les porteurs de projet indiquent souhaiter bien intégrer Garonne Biogaz dans le paysage local, avec des couleurs et matériaux adéquats. Ils souhaitent également porter une attention au bâchage de l'ensilage, avec par exemple des bâches marrons ou beiges.

- **Avoir une attention particulière à l'intégration paysagère de l'unité de méthanisation**
- **Éléments visuels à présenter dès que possible au groupe de travail**
- **Attentes des participants ?**

Question : *Pourra-t-on avoir un aperçu visuel de l'intégration paysagère de l'unité ?*

Réponse : Oui, en mai nous réaliserons un photomontage.

Question : *Combien de digesteurs sont prévus dans l'unité ?*

Réponse : Il y aura 2 digesteurs et 1 cuve de stockage. Les digesteurs sont recouverts d'une double couverture gonflée à l'air pour lui donner sa forme de dôme.

Question : *L'unité sera-t-elle en partie enterrée ?*

Réponse : Cela dépendra de l'étude de sol. Le terrain est déjà bien encaissé. Les porteurs de projet souhaitent pouvoir l'enterrer selon les possibilités.

Question : *Quelle sera la hauteur maximale de l'unité ?*

Réponse : 8 mètres.

Question : *Un talus sera-t-il réalisé pour masquer l'unité ?*

Réponse : Oui, avec une plantation d'essences locales d'arbres, certainement en faisant appel à Campagne Vivante 82 qui répertorie les essences d'arbres du département et qui peut faire des recommandations en fonction des besoins. Le talus serait le long de la route. Sur les autres côtés, l'unité de méthanisation sera entourée de pommiers et de noisetiers.

➔ Les risques d'explosion et d'incendie

Garonne Biogaz

Risques d'explosion et d'incendie

- **La mise en place de mesures obligatoires et équipements de prévention réduisent au maximum les risques, une surveillance stricte est mise en place.**
- **En fonctionnement normal, la présence de méthane ne crée pas de risque d'explosion sur le site d'une unité de méthanisation. Le risque existe uniquement dans les espaces confinés, en présence d'une flamme et d'oxygène, dans certaines conditions. Des zones ATEX sont définies et des précautions prises par la réglementation.**

La faible pression et la faible quantité du gaz sur le site réduisent d'autant les risques :

- **Le gaz est envoyé en continu sur le réseau de gaz et n'est pas stocké sur site**
- **La quantité de gaz sur site correspond à celle contenue dans une cuve de propane pour une maison individuelle**

Garonne Biogaz – Réunion de travail, à Le Pin – 15 mars 2021

Question : *Du gaz est-il stocké sur site ? Y a-t-il des risques d'explosion ?*

Réponse : Il y a du gaz stocké sur site en faible quantité. Mais il n'y a aucun risque d'explosion car il n'y a pas assez de pression à l'intérieur des cuves. Si le gaz produit ne peut pas être injecté dans le réseau,

une torchère de sécurité le brûle. En cas extrême, une soupape de sécurité s'ouvre pour laisser le gaz s'échapper. Ces risques sont étudiés dans une étude de dangers qui doit être validée par les services de l'État pour sécuriser l'installation.

M. FANFELLE ajoute que le digesteur est à pression atmosphérique (donc sans pression) et fonctionne en anaérobie (sans oxygène), il n'y a pas donc pas de risque d'explosion. Térega indique que les fonction filtration/épuration, injection et comptage du gaz produit se font dans un local technique extérieur (en bordure du site d'implantation) grillagé, sur une dalle de 16 mètres sur 20. C'est un site sécurisé. L'injection du gaz est gérée depuis le site de pilotage du réseau à Pau. Térega sera informée avant même les porteurs de projet s'il y a un problème sur l'injection du gaz.

Échanges

➔ Sécurité et risque de pollution

Question : Y a-t-il des risques de fuite (pollution de cours d'eau) ?

Réponse : Cela a pu arriver dans des unités de méthanisation anciennes. La réglementation a depuis évolué. Pour éliminer ce risque, il y a des systèmes permettant de canaliser de potentielles fuites sans rejeter au milieu naturel sur chaque ouvrage, une vanne de coupure d'alimentation en cas de fuite, ainsi qu'une zone de rétention autour des cuves qui peut contenir tout le volume contenu dans la cuve la plus importante.

Question : Des alertes sont-elles prévues en cas de problème ?

Réponse : Oui. Il y a également toujours une personne d'astreinte, 7/7j, 24/24h.

➔ Fonctionnement

Question : Comment est rempli le digesteur ?

Réponse : Il y a deux process de méthanisation : en voie sèche ou en voie liquide infiniment mélangée. Cette seconde option a été choisie par Garonne Biogaz. Le mélange de matières organiques est suffisamment liquide pour être pompé et apporté en continu au digesteur.

Question : Comment est chauffé le digesteur ?

Réponse : Le digesteur est chauffé grâce au gaz produit, avec une chaudière et un système de chauffage par les parois.

Question : Quel est le cahier des charges des employés qui seront recrutés sur site ?

Réponse : Ce sont de nouveaux métiers, le cahier des charges sera défini cet été. Il s'agira d'un gestionnaire en charge de l'unité, pour soutenir des 3 porteurs du projet, et un technicien, recrutés dès le début du chantier. Il y aura également d'autres employés : ouvriers agricoles, manutentionnaires, en charge du suivi du plan d'épandage et de l'administratif.

Plusieurs élus indiquent pouvoir relayer les fiches de poste quand elles seront prêtes et diffusables.

➔ Rentabilité économique

Question : Quel est le modèle économique de ce type d'unité ?

Réponse : Les matières organiques sont achetées aux structures qui les produisent. La vente du gaz représente la principale recette financière. L'engrais organique n'est pas normé, il ne peut donc pas

être vendu. Les exploitants agricoles payent simplement le service d'épandage.

➔ Environnement sonore

Question : L'unité peut-elle générer du bruit ?

Réponse : Les principales sources de bruit sont à l'intérieur du bâtiment fermé (manutention, enclenchement des vannes et pompes). L'engin de manutention en extérieur peut également émettre un avertissement sonore de recul.

Conclusion

Jean-Paul TERRENNE, Vice-président de la Communauté de communes des Deux Rives, souhaite excuser M. BAYLET qui aurait aimé être présent et qui soutient pleinement ce projet raisonné, avec une logique vertueuse pour la protection de l'environnement, et qui est par ailleurs inscrit dans le dispositif « *Territoires d'industries* » à l'échelle du Pays Portes de Gascogne. La Communauté de communes se tient au côté des porteurs de projet, séduite par leur jeunesse et leur esprit d'entreprise et les soutient.

M. DELATTE conclut en rappelant l'adresse du site internet, régulièrement mis à jour pour se tenir informés de l'avancement du projet, et l'adresse email pour joindre Garonne Biogaz à tout moment pour toute question :

Site internet

<https://GaronneBiogaz.fr>

Adresse mail

Contact@GaronneBiogaz.fr